



A Olivier Français, directeur des Travaux
et Pierre-Alain Matthey, chef du service routes & mobilité
Rue Beau-Séjour 8
case postale 5354
1002 Lausanne

Concerne: –Réaménagement de l'Avenue de Cour

Droit de Cité tient tout d'abord à remercier le service des routes et de la mobilité de nous avoir présenté le projet de réaménagement de l'Avenue de Cour.

Le projet est clair et produit une image séduisante de l'Avenue de Cour de demain. Le fait d'avoir une largeur fixe (ou presque) de la chaussée et un traitement uniforme tout au long de la rue y contribue fortement. Les arrêts de bus sur la chaussée sont aussi une excellente chose, tant pour la modération du trafic que pour la fluidité des transports publics.

Par contre, à notre avis, le projet ne répond pas au projet directeur des circulations. Cette rue doit être modérée et la zone 30 nous paraît indispensable pour dissuader le trafic de transit. Nous comprenons très bien la volonté de donner un statut différent à l'avenue par rapport aux rues adjacentes et nous vous proposons en conséquence de classer les quartiers au nord et au sud de l'Avenue de Cour non pas en Zone 30 mais en Zone de Rencontre (à l'exception du chemin du Reposoir). De cette manière, les statuts des différentes rues sont clairs, les îlots et la plupart des passages piétons peuvent être supprimés. Ceci permet de diminuer le gabarit de la rue de 3.6m (au maximum) et de redonner tout leur sens aux bandes latérales polyvalentes.

En espérant que cette proposition puisse être retenue et en vous remerciant encore pour les démarches de consultation entreprises, nous vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

Pour Droit de Cité

Christophe Gnaegi, président